



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi

Unité territoriale  
du Val de Marne  
Pôle Accès et retour à l'emploi  
Service de la Main d'œuvre Etrangère  
Téléphone : 01 49 56 29 22  
Télécopie : 01 49 56 28 01

Accueil : lundi et mercredi de 9h à  
11h30

Permanences téléphoniques : Mardi et  
Jeudi 9h30 à 12h

**Objet** : Liste de pièces pour les demandes d'autorisation de changement de statut

Afin de procéder à l'examen de votre dossier, je vous prie de faire parvenir dans les plus brefs délais, les documents listés ci-dessous à la Préfecture qui transmettra le dossier à l'Unité territoriale du Val-de-Marne de la DIRECCTE Ile de France, Service de la Main d'œuvre Etrangère.

- Les justificatifs des recherches effectuées pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail, et notamment la copie du dépôt de l'offre d'emploi à Pôle Emploi (ou à l'APEC), la copie des curriculum vitae des candidats pour lesquels il y a eu une mise en relation en précisant les motifs pour lesquels ces candidats n'ont pas été retenus, à défaut une attestation du pôle Emploi indiquant qu'il n'y a eu aucune mise en relation
- Une lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer.
- Le curriculum vitae du salarié et tout autre justificatif de sa qualification, de son expérience, la copie du diplôme ou titre permettant l'exercice de l'activité salariée ; lorsque l'exercice de l'activité est soumis à des conditions réglementaires spécifiques, les justificatifs que ces conditions sont remplies.
- Un extrait à jour du K bis (moins de 3 mois) pour les personnes morales ou à défaut une carte d'artisan ou pour les personnes physiques, un avis d'imposition.
- La copie des statuts de la personne morale, s'ils existent
- La copie du dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de leur recouvrement
- Le cas échéant, la copie du dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés
- La copie du projet de contrat de travail rédigé en application de la loi ou de la convention collective
- La copie des deux dernières pages du registre unique du personnel ou copie des trois dernières déclarations des mouvements de personnel pour les établissements de plus de cinquante salariés.